

**REGLEMENT D'ATTRIBUTION
DU LABEL SCIENTIFIQUE UFI AVEC FINANCEMENT**

Préambule

L'Université Franco Italienne (UFI) est une institution binationale de promotion de la collaboration universitaire et scientifique entre la France et l'Italie.

Le Secrétariat français de l'UFI est rattaché à la Direction générale déléguée au Développement international et territorial de l'Université Grenoble Alpes.

Dans le cadre du programme de Label Scientifique, l'UFI soutient des initiatives franco-italiennes de grand intérêt culturel et scientifique.

Ce Label Scientifique UFI peut être accompagné d'un soutien financier.

Ce soutien financier sera versé au cours du premier trimestre 2021, après réception du présent règlement signé, accompagné des documents annexes demandés.

ARTICLE 1 – OBJET DU REGLEMENT

Le présent règlement fixe les modalités d'attribution du Label Scientifique UFI avec financement au projet suivant :

Etablissement porteur du projet :

N° SIRET de l'établissement porteur du projet :

N° TVA Intra-communautaire :

IBAN de l'établissement :

Titre du projet :

Nom du coordinateur du projet :

Référence du projet :

ARTICLE 2 – MONTANT DE LA SUBVENTION

Le montant du financement accompagnant le Label Scientifique UFI est de ... euros.

ARTICLE 3 – MODALITES DE VERSEMENT

La subvention sera versée à l'établissement bénéficiaire au cours du premier trimestre 2021, après réception (par email à l'adresse ufi@univ-grenoble-alpes.fr), par le Secrétariat de l'UFI, des documents suivants :

- le présent règlement signé,
- la fiche de création fournisseur ci-joint,
- le relevé d'identité bancaire de l'établissement.

Le financement sera versé par l'Université Grenoble Alpes (établissement auquel est rattachée l'Université Franco Italienne) sur le compte de votre établissement.

Université Franco Italienne

Université Grenoble Alpes • Direction générale déléguée au Développement international et territorial

CS 40700 • 38058 Grenoble cedex 9

ufi@univ-grenoble-alpes.fr • www.universite-franco-italienne.org

Le montant de la subvention devra être reversé au centre de recherche, UFR ou département organisant l'évènement, selon les modalités déterminées par l'établissement bénéficiaire.

Considérant la crise sanitaire actuelle et les restrictions en vigueur pour limiter la propagation de la Covid19, les lauréats du 2^e appel à projets Label scientifique UFI 2020 pourront demander une prolongation pour l'organisation des activités soutenues jusqu'au 30 juin 2022.

ARTICLE 4 – COMPTE-RENDU

Dans un délai d'un mois à l'issue de l'évènement ayant obtenu le Label UFI, un compte-rendu de l'évènement, comportant notamment le nombre de participants, devra être transmis au Secrétariat de l'UFI.

ARTICLE 5 – UTILISATION DU LOGO DE L'UNIVERSITE FRANCO ITALIENNE

Le logo de l'UFI devra apparaître sur tous les supports de communication de l'évènement financé (logo téléchargeable sur le site web de l'UFI ou sur simple demande au Secrétariat de l'UFI).

Fait à ..., le ...

Université Franco Italienne

Date et signature du coordinateur du projet

Interlocuteur au sein de l'établissement bénéficiaire chargé du suivi administratif et financier de la subvention Label UFI :

Nom :

Prénom :

Fonction :

Email :

Tél :

Interlocutrice au sein de l'UFI, pour toute information relative au Label UFI :

Coordinatrice de l'Université Franco Italienne

Email : ufi@univ-grenoble-alpes.fr

Adresse : Université Franco Italienne

Université Grenoble Alpes - Direction générale déléguée au Développement international et territorial - CS 40700 - 38058 Grenoble cedex 9